



Paris, le 31 Janvier 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'occasion de la semaine européenne de Prévention du Cancer du Col de l'Utérus,

Le **SMPF** rappelle l'engagement des médecins pathologistes français dans le diagnostic des lésions du col de l'utérus, par leur activité de lecture et d'analyse diagnostique, du frottis cervico-utérin.

Le frottis c'est, au cours d'une consultation clinique ou d'un examen de dépistage, un recueil, par un médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme, de cellules du col de l'utérus. Ces cellules sont ensuite disposées dans un milieu de conservation approprié permettant leur bonne analyse.

Le pathologiste va ensuite étudier ces cellules et donner un diagnostic lésionnel.

Le frottis cervico-utérin est recommandé dans le diagnostic du cancer du col de l'utérus par la conférence de consensus de 1990, par l'ANAES 2002-2004 et par la HAS en 2010, chez les femmes entre 25 et 65 ans tous les trois ans, après 2 frottis normaux à un an d'intervalle.

Le frottis cervico-utérin permet entre autres lésions, de détecter des lésions cytologiques précancéreuses ou cancéreuses précoces qui ne donnent pas de symptômes.

Cette détection permet de traiter des lésions précoces, de soigner un cancer débutant mais aussi d'orienter vers d'autres pathologies non cancéreuses.

Le diagnostic du type de cellules du frottis est maîtrisé par tous les médecins pathologistes français. Il s'accompagne dans la plupart des cabinets de pathologie d'une démarche d'accréditation qui valide les techniques de diagnostic utilisées.

C'est cette implication du pathologiste depuis des décennies dans le diagnostic cytologique qui en garantit la fiabilité et la sécurité des patientes.

C'est cette implication qui a conduit à une baisse régulière de l'incidence du cancer du col de l'utérus et une amélioration de la santé de la femme dans notre pays, reléguant ce cancer à la 12<sup>e</sup> place des cancers féminins.

Aujourd'hui, par l'arrêté du 04/05/2018 publié au J.O. du 06/05/2018, l'Institut National du Cancer (Inca) a mis en place le Dépistage Organisé du Cancer du Col de l'Utérus (DOCCU) avec un objectif de réduire encore plus l'incidence de cette maladie en permettant aux femmes d'aller chez un gynécologue, un généraliste, une sage-femme pour bénéficier d'un frottis.

Les médecins pathologistes ont participé à la mise en place du DOCCU pour permettre à toutes les femmes entre 25 et 65 ans, vaccinées ou non, même après la ménopause, même après plusieurs années sans rapport sexuel de bénéficier d'un frottis cervico-utérin de dépistage.

Le SMPF et l'ensemble des médecins pathologistes ont voulu être acteurs de ce dépistage en s'impliquant activement aux côtés de l'Inca, des médecins généralistes, des gynécologues et des sages-femmes.

🌸 Le Frottis c'est la Vie! Pensez-y ! 🌸

Le SMPF se mobilise pour la semaine européenne du dépistage du cancer du col de l'utérus.

Suivez-nous sur Twitter et Instagram.

**Contact Presse :**

Dr Philippe CAMPARO – Président SMPF -  
et l'ensemble du CA du SMPF